Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502586-20251216-542_16122025-DE

delib 542-16122025

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 16 Décembre 2025 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 08/12/2025
Date de la publication : 09/12/2025
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 18/12/2025

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard
ABSENTS EXCUSÉS : Mme BLAIRE Martine ***(a donné pouvoir à M. HAMON Emmanuel)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie
SECRETAIRE : Mme FROGER Pierrette

4. PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES LIÉES AU CONGRÈS DES MAIRES 2025

Madame Pierrette FROGER, conseillère municipale, explique qu'il est proposé au conseil municipal de prendre en charge une partie des frais liés à la participation du Maire au congrès des Maires 2025.

Les factures se présentent comme suit :

- Frais d'hébergement (deux nuits d'hôtel, taxes de séjours et petits déjeuners inclus) : **360 € TTC**
- Frais de transport (train aller-retour) : **276 € TTC**

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Après débat, il est proposé que la commune règle la totalité de ces deux factures, le Maire n'étant pas allé au Congrès auparavant durant ce mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (*M. COUET Rémi n'ayant pas pris part au vote*), le Conseil Municipal :

- DECIDE de régler les deux factures relatives aux frais de mission dans le cadre du Congrès des Maires 2025, pour un montant total de 636 € TTC.

Le Maire,
Rémi COUET

La secrétaire de séance,
Pierrette FROGER